

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 18 - 22 octobre 1999

NOTES D'INFORMATION



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/99/INF/16
9 février 2000
ORIGINAL: ANGLAIS

PRÉPARATIFS AU PASSAGE À L'AN 2000

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

GENERALITES

1. Le Programme a reconnu très tôt la nécessité de planifier les mesures à prendre pour que le problème de l'an 2000 ne nuise pas à la continuité tant du fonctionnement des systèmes informatiques que du déroulement des opérations normales. Deux objectifs ont été mis en avant:
 - a) sécurité et continuité de la filière des livraisons alimentaires aux bénéficiaires;
 - b) sécurité du personnel et du matériel.
2. Le PAM a adopté l'approche en quatre étapes suggérée par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies à sa session de juillet 1998:
 - Sensibilisation au problème de la compatibilité 2000—ce programme d'information vise à sensibiliser l'ensemble de l'Organisation aux problèmes liés au passage à l'an 2000. Il a débuté fin 1998 et s'est poursuivi avec la publication de documents d'information et des communications au personnel du siège et sur le terrain.
 - Inventaire pour l'an 2000, visant à évaluer la vulnérabilité au problème de l'an 2000. Un inventaire sous forme de questionnaire a été distribué à tous les bureaux de pays en février 1999. Quatre-vingt-dix pour cent des bureaux de pays ont répondu.
 - Des plans d'action pour l'an 2000 ont été demandés aux bureaux de pays en avril 1999. Ces plans ont pour but d'identifier les processus opérationnels clés et les mesures pouvant être adoptés avant l'échéance critique, pour atténuer son impact sur les processus opérationnels clés. Quatre-vingt pour cent des bureaux de pays ont répondu.
 - Plans d'urgence pour l'an 2000. Le principal enjeu de cette étape est de sensibiliser les bureaux de pays à l'impact de certains facteurs externes imprévisibles qui risquent de les empêcher de poursuivre leurs opérations normales à partir du 1er janvier de l'an 2000. Des directives ont été publiées en juillet 1999. Soixante pour cent des bureaux de pays ont répondu jusqu'à présent.
3. Les réponses parvenues sont en cours de dépouillement. Toutes les réponses sont analysées pour identifier les questions intéressant l'ensemble de l'Organisation, et donner des avis et des orientations, sur la base de l'expérience accumulée ailleurs.

Orientation stratégique

4. Les structures et entités compétentes du Programme sont mises à contribution pour la préparation et la mise en oeuvre du projet compatibilité 2000. L'accent a été mis sur la décentralisation des responsabilités, en encourageant la participation active des Directeurs de pays, de région et de division au processus. Ceux-ci sont soutenus par une équipe de travail spéciale sur le passage à l'an 2000, composée de représentants de bureaux de pays et des divisions, de coordonnateurs régionaux, et d'une équipe centrale sur le passage à l'an 2000 composée de deux coordonnateurs compatibilité 2000 du PAM à plein temps, d'un assistant de projet à temps partiel et du Directeur du projet compatibilité 2000.

Préparatifs sur le terrain

5. La préparation des plans d'action et des plans d'urgence sur le terrain avance généralement de manière satisfaisante, bien qu'à des rythmes divers. Quelques pays



semblent peu concernés par les effets du problème de l'an 2000. Les bureaux de pays qui gèrent des urgences complexes disposent généralement d'un équipement informatique plus moderne. D'autres sont continuellement confrontés à des crises et à des problèmes opérationnels de routine et comptent sur leur aptitude démontrée à faire face à des pénuries fréquentes. Le siège accorde une attention particulière aux bureaux qui se trouvent dans des pays considérés comme particulièrement "à risque".

6. Soixante-quinze pour cent des bureaux de pays du PAM partagent leurs locaux et leurs installations avec d'autres institutions des Nations Unies. Les mesures que devront prendre l'ensemble des organismes des Nations Unies sont actuellement mises au point par l'intermédiaire du Coordonnateur résident des Nations Unies pour garantir la sécurité du personnel et du matériel et prévoir des dispositifs d'urgence en cas de perturbations des services d'utilité publique essentiels.

Direction logistique

7. Reconnaissant l'expérience spécialisée du PAM en matière de planification et d'exécution logistique, le Comité consultatif pour les questions administratives (CCAQ) a désigné le PAM comme organisation chef de file chargé de coordonner les mesures à prendre pour atténuer l'impact du problème de l'an 2000 sur les programmes d'urgence des Nations Unies, en particulier avec l'UNICEF et le HCR. Des progrès satisfaisants ont déjà été accomplis aux niveaux régional et national. Des consultations entre les sièges des organisations concernées sont en cours.

Préparatifs au siège

8. Les préparatifs visant à assurer la conformité des systèmes informatiques (ordinateurs centraux, serveurs et matériel informatique, systèmes de communication) sont bien avancés, ayant commencé dès le début de l'année 1998. Un test réalisé sur un ordinateur central du CCI les 2 et 3 octobre 1999 a donné des résultats satisfaisants.
9. En ce qui concerne les préparatifs concernant les infrastructures et la sécurité du siège, des plans concernant les opérations bancaires et le personnel sont également mis au point, en collaboration étroite avec les deux autres organisations des Nations Unies basées à Rome (FIDA et FAO), et en consultation avec les autres organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies. Ces travaux portent sur diverses questions, comme les communications avec le personnel et les programmes de sensibilisation, les plans de sécurité, le versement d'avances de traitement et des conseils sur les mesures que les membres du personnel auront intérêt à prévoir.
10. Les processus de soutien du siège aux opérations de terrain (achats, planification des demandes d'expédition d'articles alimentaires et non alimentaires pour constituer des stocks, paiements et acheminement des livraisons des pays donateurs jusqu'aux ports d'entrée des pays bénéficiaires) sont également sur le point d'être arrêtés.
11. Une équipe d'urgence sera en place pour garantir que toute situation de crise qui pourrait surgir au siège ou dans des bureaux de pays soit maîtrisée et gérée de façon efficace. Des moyens de communication d'urgence (téléphones par satellite, communications par radio, télex) seront établis.

Mobilisation des ressources du projet

12. Les bureaux de pays et les divisions du siège ont été priés d'établir des budgets séparés pour les préparatifs du passage à l'an 2000, pour les plans d'action et les plans d'urgence.



Dans la mesure du possible, les dépenses correspondantes seront couvertes sur leurs propres ressources. En outre, des crédits budgétaires prélevés sur le budget AAP de l'exercice en cours sont ouverts à l'échelle de l'organisation, grâce à l'affectation des crédits déjà en place et à la reprogrammation des attributions de crédits existantes, lorsque c'est possible. Les bureaux concernés dont les plans ont été approuvés recevront une attribution de crédit révisée pour 1999 qui leur permettra d'effectuer les achats nécessaires pour préparer le passage à l'an 2000.

13. Les principales dépenses sur le terrain concernent l'achat d'ordinateurs et de logiciels informatiques, de téléphones par satellite et de générateurs, les frais de déplacement liés à l'assistance aux bureaux auxiliaires et les dépenses communes des organisations des Nations Unies dans les pays. C'est en Afrique (OSA) qu'il faudra, et de beaucoup, engager le plus de dépenses.

PROBLEMES

14. Les principaux problèmes sont les suivants:
 - Nécessité d'assurer la continuité des communications avec les bureaux de terrain au cas où les systèmes habituels (téléphones, courrier électronique, télécopieur) ne fonctionneraient pas à partir du 1er janvier 2000. Les dispositions nécessaires sont prises, avec d'autres organismes des Nations Unies, pour établir des liaisons communes de radio et de téléphone par satellite.
 - Nécessité d'identifier dès que possible les plans d'action et les plans d'urgence, tant au siège que sur le terrain, pour que des mesures puissent être prises en temps voulu pour acheter l'équipement nécessaire. On prévoit une pénurie de certains articles cruciaux, comme les générateurs, à partir de l'an 2000.
 - Prévoir un délai suffisant pour pouvoir demander l'expédition des produits.
 - Achever les préparatifs qui n'ont pas été effectués dans les pays, en particulier dans certains secteurs des régions Afrique (OSA) et Asie et Europe orientale (OAE).
 - Coordonner les opérations des organismes des Nations Unies dans les pays, en particulier pour ce qui concerne la sécurité du personnel et la sécurité des locaux, si elles n'ont pas avancé.
15. Les divisions du siège sont bien préparées pour le passage à l'an 2000. Les mesures dans les plans d'action sont prises, et en ce qui concerne les questions d'urgence, les préparatifs nécessaires sont en cours, en consultation avec la FAO et le FIDA. Trois groupes de travail interinstitutions (sur les infrastructures, y compris les télécommunications et la sécurité; sur les finances et les services bancaires; et sur le personnel) ont été établis.
16. Le plus souvent, un programme méthodique de remplacement des infrastructures et du matériel financé au moyen des ressources budgétaires normales a permis d'éviter de devoir prévoir des budgets d'urgence, aussi bien sur le terrain qu'au siège.

